

NOUVEAU PROGRAMME A COMPTER DU 01/07/2026

L'AFCIC est agréée par l'ANFAS Nord / Pas de Calais.

Le programme dispensé est conforme au référentiel DT 40 VERSION 9 de France Chimie.

Notre formation s'appuie sur l'expérience des formateurs et leurs connaissances de l'environnement industriel et de celui de la Chimie.

Cette formation se déroule en présentiel en inter ou en intra entreprise.

Le nombre maximum de stagiaires est de 12 par session et se dispense en Présentiel uniquement.

Taux de satisfaction des participants (Moyenne des 24 derniers mois) : 99 %



Public visé

Personnel opérationnel intervenant sur site industriel, encadré par un personnel N2.

Pré-requis : Le stagiaire doit comprendre et se faire comprendre dans la langue de dispense de la formation, seul ou aidé par un traducteur. La maîtrise de l'écriture et de la lecture n'est pas nécessaire.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter Cédric Vancoillie cvancoillie@afcic.org

L'AFCIC met tout en oeuvre pour mobiliser les solutions de compensation en lien avec les partenaires (Ressource Handicap Formation Hauts-de-France, Agefiph).



Objectifs pédagogiques

Participer au développement de la culture sécurité lors des interventions sur sites en :

- connaissant les risques et les mesures de prévention associées, y compris en situation de coactivité et d'interférences,
- comprenant l'importance du respect des règles lors de l'intervention sur site industriel,
- sachant réagir en cas de situation dégradée, oser s'arrêter et vérifier en cas de doute,
- étant acteur de la prévention par une attitude interrogative et proactive et une vigilance partagée.



Modalités pédagogiques

L'animation s'appuie sur les supports validés, favorise les échanges entre stagiaires, notamment ceux qui ont déjà suivi la formation N1 et s'appuie sur la mise en œuvre d'exercices interactifs et participatifs.



Moyens et supports pédagogiques

Présentation power point.

Illustrations à l'aide de photos, d'images, de schémas ou de vidéos pédagogiques.

Exercices

Remise d'un support pédagogique en format papier.



Modalités d'évaluation et de suivi

Evaluation des acquis en fin de formation sous forme de 20 questions QCM - Note minimale : 16/20

Evaluation de la satisfaction à chaud (QCM).

Délivrance d'un certificat de réalisation

Sous réserve de réussite au QCM final, délivrance d'un certificat de stage nominatif "FORMATION A LA SECURITE DES SALARIES DES ENTREPRISES EXTERIEURES Niveau 1" valable 3 ans sur tout le territoire français.



Formation animée par

BOURGOIS Thierry, Formateur en chimie et prévention des risques professionnels

VANCOILLIE Cédric, Formateur en chimie et prévention des risques professionnels



Tarif inter-entreprises : 130.00 € HT par participant

Tarif adhérent France Chimie Régionale : 130.00 € HT par participant



Prochaine(s) session(s) inter-entreprises

Du 02/09/2026 au 02/09/2026, Douvrin

Du 09/09/2026 au 09/09/2026, Douvrin

Du 16/09/2026 au 16/09/2026, Douvrin

Du 30/09/2026 au 30/09/2026, Douvrin

Du 07/10/2026 au 07/10/2026, Douvrin

Du 21/10/2026 au 21/10/2026, Douvrin

Du 28/10/2026 au 28/10/2026, Douvrin

Du 04/11/2026 au 04/11/2026, Douvrin



Du 16/11/2026 au 16/11/2026, Douvrin

Du 25/11/2026 au 25/11/2026, Douvrin

Du 02/12/2026 au 02/12/2026, Douvrin

Du 07/12/2026 au 07/12/2026, Douvrin

Du 14/12/2026 au 14/12/2026, Douvrin

Déroulé de la formation page(s) suivante(s)

Déroulé de la formation

Tour de table - introduction

- Présentation de l'AFCIC, du formateur - présentation des stagiaires.
- Présentation des objectifs de la formation, les notions de culture sécurité et des risques de la coactivité (EU et EE / EE et EE).
- Nécessité de la formation pour accéder aux sites.
- Présentation du programme de formation et organisation pratique de la formation.

Contexte et enjeux de la sécurité

- Notions de danger, d'exposition, de risque, de prévention et de protection.
- Les risques de coactivité et leur intégration dans le plan de prévention
- Présentation d'accidents du travail, de trajet et de maladies professionnelles.
- Les conséquences humaines, matérielles et économiques d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.
- Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail.

Risques pour la santé et la sécurité et moyens de prévention /protection associés

- Exposition des différents risques, les moyens de prévention et équipements de protection associés (EPC et EPI) ainsi que les habilitations nécessaires : circulation et accès aux sites, risque chimique, amiante et plomb, incendie / explosion (dont Atex), électricité, risques machines, risque thermique, bruit, vibrations, travaux en hauteur, manutention mécanique / levage, manutention manuelle, travaux en espaces confinés, risques liés à l'environnement de travail, risques et conséquences des interventions sur des équipements de sécurité des procédés (MMR, MMRI).
- Autres risques développés en fonction du public : Travaux de fouilles et à proximité de réseaux et canalisations, pression et nettoyage haute pression, rayonnements ionisants et non ionisants, sablage, risque biologique et légionnelles, travaux à proximité de voies ferrées, risques de noyade.

Organisation de la prévention lors des interventions

- Les consignes générales de prévention
- Les modes opératoires
- Le plan de prévention
- Les autorisations de travail et les différents permis et la consignation et déconsignation

Rôle et responsabilité du titulaire d'un certificat Niveau 1

- Connaître les 2 règles d'or
- Participer à la mise au travail en s'assurant qu'il peut commencer
- S'assurer d'avoir en sa possession toutes les informations, le matériel et les moyens
- S'assurer que les conditions d'intervention sont conformes
- Être conscient des conséquences et des éventuels risques engendrés par le non-respect des règles et la mauvaise qualité du travail
- Être conscient de sa responsabilité (respecter les procédures, consignes et documents de travail, être acteur de la sécurité du chantier, adopter une attitude interrogative face aux changements)
- Savoir agir et réagir à tout changement de la situation de travail (Arrêter, se mettre en sécurité, informer son N2, participer à la définition des actions correctives)
- Savoir exercer son droit d'alerte et de retrait en cas de danger grave et imminent

Conclusion

- 1ère règle d'or : « Pas d'autorisation de travail = pas de mise au travail »
- 2ème règle d'or : « Je vois = j'alerte et j'ose dire STOP »

Rappeler l'importance de : Un comportement individuel exemplaire par le respect des règles et consignes ainsi que par le savoir-être (ponctualité, ordre et propreté, respect, calme, ...) La vigilance partagée - L'attitude interrogative - La remontée systématique d'informations.

Evaluation des connaissances

Evaluation individuelle des connaissances des stagiaires puis explication des réponses de manière collective.

